COVID-19 : ET PENDANT CE TEMPS… (SUITE)



Les priorités du gouvernement étonnent chaque jour davantage !

1) L'arabe entre à l'école primaire

Mon ami Christian m'adresse un lien intéressant pointant sur un article de « Valeurs actuelles » du 5 mai 2020 qui débute comme ceci :



« *Le samedi 2 mai, alors que la France s'apprête à entamer sa dernière semaine de confinement, un mystérieux décret a été publié au Journal officiel. Ce document, signé par le président de la République, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères, prévoit l'organisation, « en coopération avec les autorités tunisiennes », d'un « enseignement complémentaire de langue étrangère se rapportant à la langue arabe. » Selon le texte de loi, cette nouveauté pédagogique répondrait à des impératifs de « diversité linguistique dans le premier degré et de continuité dans le second. » A une semaine de l'échéance fatidique du 11 mai, ce document pourrait lancer une nouvelle polémique.*

La langue du Coran enseignée dès le CE1

Loin d'être une nouveauté du calendrier républicain, ce décret

correspond en réalité à l'entrée en vigueur d'un accord franco-tunisien datant du 31 mars 2017, initié par Najat Vallaud-Belkacem, ancienne ministre de l'Education nationale sous François Hollande. Ainsi, dans la droite ligne politique de son prédécesseur, Emmanuel Macron s'apprête à autoriser l'apprentissage de la langue arabe dès le CE1 dans les écoles françaises : « Cet enseignement est accessible à tous les élèves volontaires, en accord avec leur famille et dans la limite des places disponibles, de la classe de cours élémentaire première année à la classe de cours moyen deuxième année », indique l'article 2. Pour les plus motivés, les cours pourront même se poursuivre jusqu'au collège : « Une continuité des apprentissages sera progressivement et selon les conditions locales, assurée au collège. »

L'enseignement de l'arabe restera toutefois « facultatif. » Pour autant, le décret précise tout de même que « les résultats obtenus par les élèves dans le cadre de cet enseignement [seront] pris en compte dans l'appréciation générale de leur travail scolaire ». A l'instar des langues gréco-latines, autrefois dénoncées comme élitistes par Najat Vallaud-Belkacem, l'arabe pourrait ainsi bientôt aider certains élèves accoutumés à cette langue à consolider leurs résultats en fin de trimestre. Mais quid des impératifs « d'égalité pour tous » mis en avant par l'ancienne ministre ? »……..

Cette décision réactive dans mon vieux blog un précédent billet de 2014 qui m'avait conduit à m'excuser à propos d'une information que j'avais diffusée et qui avait été démentie par France Info et Le Monde (les liens de ces 2 démentis ont depuis disparu !). Il s'agissait d'une Directive de 2014 (donc considérée fausse) portant sur une « opération de découverte » de la langue arabe pendant les TAP (les **T**emps d'**A**ctivités **P**ériscolaires). A la lecture de ce nouveau décret, vous en conviendrez, il n'est pas du tout sûr, que la circulaire de 2014 qui annonçait le sujet, était une Fake news. Je me demande donc si j'ai bien fait de m'excuser !

2) Les médecins deviennent des agents de renseignements



Une vidéo circule sur Internet dont j'ai pu vérifier la teneur (voir ci-dessous). Un médecin appelle notre attention sur trois dispositions ayant trait à la santé et qui mettent en danger nos libertés individuelles :

– Le gouvernement, pour quelques euros la commission, incite les médecins à faire remonter auprès des Agences de santé les cas de Covid-19. Cette démarche n'est pas nouvelle (cela se fait déjà pour certaines maladies graves ou contagieuses comme la Tuberculose) mais pour le Covid-19 les médecins doivent en plus signaler les personnes qui vivent avec vous ainsi que les coordonnées de vos contacts afin qu'ils reçoivent la visite d'une brigade sanitaire !

– Un projet de loi est en cours pour collecter, sans votre consentement, les données de santé vous concernant.

– Une plateforme nationale de données de santé baptisée « Health data hub » est en cours de création. Elle sera opérationnelle dès que le projet de loi ci-dessus sera adopté. Cette base nationale sera stockée sur les serveurs de Microsoft propriétés de Bill Gates, alias « Monsieur vaccins » et sous le haut patronage de la NSA. Toutes les informations relatives à votre santé y seront mémorisées (maladies, traitements, ordonnances, opérations, radios, vaccins…). Une véritable mine d'or pour les médecins, assureurs, employeurs, services publics et j'en oublie qui vont s'emparer avidement de cette manne sanitaire. Bien sûr on vous dira que cette base de données sera très protégée, qu'il y aura des accès réglementés et que surtout elle ne sera jamais hackée. Vous y croyez vraiment ? Big Brother, chers amis, avance lentement mais sûrement.

3) Le gouvernement incite à la multiplication des antennes relais



Alors que les zones blanches sont encore nombreuses dans le pays, et que les opérateurs téléphoniques ne demandaient rien, une ordonnance gouvernementale, prise derrière le rideau de fumée provoqué par le coronavirus, vient donner tout pouvoir auxdits opérateurs pour installer de nouvelles antennes relais sans les contraintes qui leurs sont d'ordinaire imposées. Voici ce qu'en dit un article publié par le site Exoportail.

« Prétextant sans raison réellement motivée (diminution de 35% de l'activité économique en mars*), de la pandémie liée au coronavirus Covid-19, et par l'ordonnance n° 2020-320 du 25 mars 2020, publiée ce 26 mars, le gouvernement vient de donner tout pouvoir aux opérateurs pour installer de nouvelles antennes relais : suspension de l'obligation de transmission d'un dossier au maire ou au président d'intercommunalité, décision d'implantation sans accord préalable de l'Agence nationale des fréquences, dispense d'autorisation d'urbanisme pour les constructions (permis de construire ou déclaration de travaux) par les services d'urbanisme des communes. »

Sachant que lesdites antennes ne seront pas immédiatement opérationnelles, on peut s'interroger sur leur réelle utilité dans le contexte Coronavirus. En revanche, si on se projette dans un avenir assez proche, on peut deviner qu'elles seront très utiles quand il faudra transmettre des données rapidement et en grande quantité. Ce sera le cas avec la 5G dont le débit sera 50 fois supérieur à celui de la 4G et qui trouvera de nombreuses applications dont celles relatives à la surveillance à distance ainsi qu'à la sécurité publique et au tracking (ciblage des personnes).

Tant d'attention de la part de nos gouvernants montre combien ils nous tiennent…en grande estime.

Photos : https://www.la-france-rebelle.fr/la-nsa-est-une-agence-de-renseignements-plus-puissante-que-la-cia-qui-consacre-tous-ses-efforts-a-ecouter-les-communications-des-autres-pays-pour-en-extraire-des-informations-utiles-pour-les-etats-u –

http://www.a-droite-fierement.fr/non-seulement-on-ne-veut-plus-assimiler-mais-on-ne-veux-pas-integrer-non-plus/ – Vidéo : Internet – https://exoportail.com/en-marge-de-la-pandemie-du-coronavirus-le-gouvernement-vient-de-donner-tout-pouvoir-aux-operateurs-pour-installer-de-nouvelles-antennes-relais/ –